

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 25 AVRIL 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 14-DCM-DGS-060

L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE VINGT-CINQ AVRIL à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2014

**OBJET DE LA DELIBERATION : MODIFICATION DES STATUTS DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND  
Josiane SICCARDI – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL –  
Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT -  
Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI  
Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Magali  
VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Bernard  
PEZERY – Stéphane BELTRA – Jennifer DELI – Pierre-Laurent CHABLE

**POUVOIRS** : M. RIQUELME à M. CHAMBI – M. CAMPENS à Mme RIALLAND –  
Mme LE MOIGNE à M. GARNIER – Mme VACCA à M. PEZERY – M. FIORE à Mme DELI

**SECRETARE DE SEANCE** : Magali VINCENT

=====

**M. Le Maire donne lecture de l'exposé suivant :**

Par délibération du 8 novembre 2013, la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée a approuvé la modification de ses statuts : article 4 – Modification du siège social.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités adhérentes doivent délibérer sur cette modification.

Il vous est donc proposé de vous prononcer sur la modification de l'article 4 des statuts concernant le siège de la Communauté d'Agglomération comme suit :

La Communauté d'Agglomération a son siège au :  
107 boulevard Henri Fabre – CS 30536 – 83041 TOULON CEDEX 9  
Il pourra être fixé à tout autre endroit par modification statutaire.

**Il vous est demandé de bien vouloir délibérer sur l'exposé qui précède et :**

- **Accepter la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.**

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE**

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS**



Accusé de réception en préfecture  
083-218300986-20140425-14-DCM-DGS-060  
-DE  
Date de télétransmission : 15/05/2014  
Date de réception préfecture : 15/05/2014

*AFFICHÉ le 15/5/14*